



RÉGION ACADEMIQUE GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 15 janvier 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Arrêté DRAES/ElectionsCROUSSStrasbourg/2025-07

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants, et R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités – M. Pierre-François MOURIER ;

Vu l'arrêté n° 2025-4123-SGR du 12 juin 2025 donnant délégation de signature de M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, à M Claudio GALDERISI, recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale définitive relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg.

ARRÊTE

Article 1 :

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentant de l'administration :

Titulaires	Suppléants
Mme ROUSSEL Sophie	Mme SEITER Charlotte
M. KUHLER Guillaume	Mme LECOQ-SIMON Lucie
M. BOUFFAY Sylvain	M. LESUEUR Merry
M. GSELL Nicolas	Mme LETSCHER Bénédicte
M. REHM Guillaume	M. BEHARY Didier
Mme BOOS Sarah	Mme ROOS Yaël

Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Listes "AES/CSTE X Union étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenue étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous les étudiants !"	M. RAHARINJANAHARY-GUEUNIER GUEDRON Miaina	Mme PORTALES Raphaële
Listes "AFGES – Change ton CROUS pour lutter contre la précarité"	Mme KNAB Caroline	Mme LAHBOUB Nejma
Liste "FSE et EMF : Pour un CROUS équitable et ouvert à tous les étudiants"	Mme SERIKET Nefissa	Mme BEAUFILS Juliette
Liste "Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite et le génocide à Gaza"	Mme GUILBERT Lisa	M. ARBASSETTE Cassio
Listes "UNI : la droite étudiante pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS"	Mme SPENGLER Lisy	M. GEROLT Robin
Liste "Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tous les étudiants (UNEF, Coordo, RS)"	M. CRETTE Noa	Mme DAVIS-GUTTER Victoria

Article 2 :

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique, ou son représentant.
Madame DEMIREL Sarah représente le recteur de région académique.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg et affiché dans ses locaux.

Article 4 :

Madame la directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de région académique Grand Est
Le recteur délégué à l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Claudio GALDERISI
Président du conseil d'administration

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.